

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



OUVERTURE DE LA CHASSE :
Pour la Loire-Inférieure, le Morbihan, le Finistère, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine et le Maine-et-Loire, l'ouverture a été fixée au dimanche 18 septembre. Les départements de Vendée et de Mayenne (arrondissement de Laval) ont été rattachés à la 3^e zone; l'ouverture s'y fera le 4 septembre.

DE NOMBREUX CIRCUITS :
L'éclat dans l'Aisne, la Somme et le Nord et le Sud-Ouest de la France, incendiant des récoltes, tuant du bétail et causant des victimes. En Champagne, la tornade, accompagnée de gros grêlons, a arraché des arbres, brisé des vitres et endommagé les toitures. Les récoltes ont beaucoup souffert.

POSTE AUTOMOBILE RURALE :
Actuellement, deux cents circuits d'automobile sont exploités et desservent 1.500 communes rurales. En présence des résultats obtenus, l'Administration des P.T.T. a obtenu les crédits nécessaires à la mise en service de 50 nouveaux circuits.

AUX HALLES DE PARIS : M. Le marchand, conseiller municipal, a voulu savoir ce que coûte actuellement le service de nettoyage des Halles. La Préfecture de la Seine lui a communiqué divers chiffres, desquels il ressort une dépense totale annuelle de 4.280.000 francs.

DES COURS DE MUTUALITÉ : et de coopération agricole ont lieu tous les ans à Paris. Leur durée est de trois mois et ils sont entièrement gratuits. La session s'ouvre dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre. Les élèves doivent effectuer à la suite un stage d'un mois dans une institution de crédit, de mutualité ou de coopération agricole. S'inscrire au Directeur, 5, rue Casimir-Périer, à Paris, avant le 1^{er} septembre.

NOTRE TROUPEAU OVIN : est en décadence. En 1852, il s'élevait à près de 34 millions de têtes; en 1900, il n'était plus que de 20 millions environ et en 1930 on comptait à peine 10 millions de moutons.

EXODE RURAL : D'après M. A. Beckerich, chef adjoint de la Main-d'œuvre agricole au Ministère de l'Agriculture, de 1921 à 1926, l'agriculture aurait perdu 821.275 travailleurs des deux sexes, tandis que l'industrie en a gagné 615.735, la banque 47.519 et le commerce 137.684. L'exode rural s'est poursuivi après 1926 et c'est à 1.200.000 environ qu'il faut chiffrer le nombre de paysans qui ont abandonné la terre au cours des dix dernières années.

EN SUISSE, le Conseil National a approuvé, par 78 voix contre 2, le rapport du Conseil fédéral sur les mesures prises en vue de la restriction des importations. Il a décidé que ces mesures resteront en vigueur.



— Marie... vous êtes une soûle... à la personne qui est venue me demander vous avez dit « M. le Député rouille », il faut toujours dire « M. le Député est en plein travail ».

EN DÉTRESSE

La dégringolade des cours du blé s'est produite encore plus profonde que nous avions pu le craindre. Parti de 150 francs en juin, le prix du quintal est tombé, de chute en chute, à près de 100 francs en août ! Baisse de 1/3 !

La culture offre. Ses offres tombent dans le vide. Comme moyen de résistance nous n'avons qu'une arme, le blé. C'est lui que nous avons confié au Syndicat Central des Agriculteurs, tel que nous l'avons préconisé il y a quelques semaines dans les colonnes de ce journal.

La manœuvre se généralise sur toute la Terre de France. C'est, près de nous, le Syndicat d'Anjou, que dirige avec tant de zèle notre ami le sénateur de Rougé et son jeune collaborateur M. le vicomte du Fou. Ce sont les organisations vendéennes, celle de notre cher voisin M. Gouttepagnon, celles du distingué M. Chatelain; ce sont les coopératives du Finistère, créées par l'infatigable M. de Guébriant. Les Associations de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Indre-et-Loire, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, etc., sont aussi vigoureusement engagées en cette voie; la seule qui puisse enrayer la catastrophe.

Que nous enseigne cette baisse formidable et la situation du marché des grains ? Tout simplement la détresse de l'Agriculture. Elle offre à l'importateur quel prix une partie de son pauvre blé, afin de réaliser quelques sous et payer ce qu'il lui faut payer. Quand on en est là, c'est que l'on n'est pas riche. La culture n'a pas d'argent d'avance, tout simplement.

Nous avons, en 1931, réglé des blés de semences, des engrais, de la main-d'œuvre, acheté pour vivre sur la base « blé à 160 francs », nous récoltons à 100 francs tout en continuant à payer cher. Il faudrait tout de même que dans le public urbain, gouvernemental et fonctionnarisé, on fit cesser cette légende de l'armoire de la ferme pleine à craquer de monnaie — papier théaurisé.

Au moment de l'inflation nous récoltâmes quelques sous. Comme nous ne les avons pas jetés aux vents des routes et des parties de bain de mer, nous avions encore quelque chose lorsque les mauvais jours sont venus. Ce furent ceux que consacraient la baisse brutale du prix du bétail de 7 à 4 francs, durant les 3^e et 4^e trimestres de 1930.

À travers la crise financière générale nous avons tenu plus longtemps que la Cigale, par nos seules habitudes d'économie. Voici les cours du blé à terre; le fameux tiroir de la Fourmi est vide. Ça y est.

Les pommés de terre à 25 francs, les carottes à 40 francs, la viande à 4 francs (la meilleure), le blé à 100 francs. Cela est-il suffisant ?

Et malgré tout, le consommateur paie le pain 2 fr. 25 le kilo, le bœuf 9 fr., les pommés de terre 0 fr. 75 la livre !

Prix de détail exagérés; ils expliquent la vente réduite et difficile que l'on constate sur les marchés pour les choses les plus indispensables.

Alors que les entrées de viandes étrangères sont devenues nulles, à la Villette, au cours du 1^{er} semestre 1932, il s'est vendu 25 % de viande de moins que durant la même période en 1929. Même constatation en province, d'après les sondages opérés par les maires de Lyon et de Clermont-Ferrand.

Il y a sous-consommation. Déséquilibre entre les prix de la production, main-d'œuvre, engrais, fournitures de toute sorte, et la capacité de l'acheteur moyen aux trois-quarts ruiné. C'est qu'en lui et nous s'interposent les intermédiaires et une fiscalité dévorante de plus en plus insupportable.

Dès qu'une marchandise sort de nos mains, elle est aussitôt empoignée par une série de mercantis plus avides les uns que les autres, puis frappée indirectement ou directement par

la lourde masse des impôts. Un Etat socialisant a dû les créer pour alimenter la meute exigeante des innombrables gens qui vivent à ses crochets.

Les payés, les payants ! Au bord de la ruine, Jacques Bonhomme crie « Assez ».

Il faut que l'on sache la vérité. Les agriculteurs ont subi des baisses de prix qui les ont mis — malgré la protection — dans une situation désastreuse, et les consommateurs ne s'en sont pas aperçus. Dans ces conditions on est mal venu à leur dire qu'ils doivent encore diminuer leurs prix.

A chacun sa part. Nous ne sommes pas disposés à coucher sur la paille pour entretenir luxueusement les innombrables parasites des budgets de l'Etat, des départements, etc., les intermédiaires qui, par un commerce ridiculement organisé, font faire la culbute, comme ils disent en leur jargon, au prix des denrées que nous vendons bon marché et rachetons cher.

Ces derniers, voici comment le grand journaliste Ludovic Naudeau les traite :

« Alors que toutes sortes d'hommes instruits, d'intellectuels éminents sont réduits à la parcimonie, on laisse par vulgairerie des mercantis sans méritite, sans culture, réaliser des bénéfices fabuleux au détriment du producteur et du consommateur. »

Quant aux autres, relevons simplement les dernières phrases du discours qu'a prononcé, le 15 août, au Comice d'Armagnac, le Ministre de l'Agriculture, Abel Gardey :

« On parle beaucoup d'une déflation générale des prix (économies massives faites dans le train de vie de l'Etat). Le monde agricole s'attend à cette évolution. Mais il ne saurait admettre qu'il fût seul à supporter les frais de cette transformation. Si les prix agricoles viennent à baisser, ce ne doit être que dans un système général affectant l'universalité de l'économie nationale. »

Nos prix sont en bas. Nous attendons des actes.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Lire en 2^e Page :

Les Lauréats de notre Concours de Blé

Concours des Comices

DATES ET HEURES

Saint-Nazaire, 27 août, 8 h. 30, à Montoir. — Guéméné-Penfao, 1^{er} septembre, 14 heures. — Saint-Etienne-de-Montluc, 1^{er} septembre. — Guérande, 4 septembre. — Blain, 4 septembre, 13 heures. — Riaillé, 5 septembre, 14 heures, à Joug-sur-Erdre. — La Chapelle-sur-Erdre, 6 septembre, 13 heures. — Le Pellerin, 6 septembre, 9 heures. — Savenay, 7 septembre. — Aigrefeuille, 8 septembre, 13 heures. — Bouaye, 8 septembre, 15 heures. — Carquefou, 8 septembre, 14 heures. — Ligné, 8 septembre, 9 heures au Cellier. — Nort-sur-Erdre, 8 septembre, 13 h. 30. — Le Loroux-Bottreau, 12 septembre, à La Remaudière. — Nozay, 12 septembre, 8 heures. — Châteaubriant, 13 septembre. — Clisson, 13 septembre, 9 heures, à Boussay. — Pontchâteau, 13 septembre. — Varades, 13 septembre, 13 heures. — Saint-Philbert-de-Grandlieu, 14 septembre, 14 heures. — Bourgneuf-en-Retz, 14 septembre. — Saint-Mars-la-Jaille, 16 septembre, 9 heures. — Saint-Nicolas-de-Redon, 17 septembre, 9 h. 30, à Avesseau. — Derval, 18 septembre, 8 h. 30, prairie Bastard. — Saint-Père-en-Retz, 20 septembre, 8 h. 30. — Vallet, 20 septembre, 9 heures. — Machecoul, 21 septembre. — Legé, 27 septembre, 13 h. — Saint-Gildas-des-Bois, 27 septembre.

Un Brin de Causette...



Le doryphore, par chez nous, allant devenir un insecte à la mode et faut croire qu'il s'accommode bien sur nos patates, puisque y n'étant point pressé de s'en aller, qu'il fait comme si qu'il était chez li.

— Qui c'est qu'a point son p'tit doryphore dans son champ ?

— Chut ! faut pas le crier sur les toits ! qui vont m'dire certains — que j'en connais ben.

Perquoi cacher ça, comme une maladie honteuse, alors que tout l'monde pouvant l'attrapper du jour au lendemain... même ceusses qui se croient le pus abrités, ou qui font les malins ? Vaut mieux faire contre fortune bon cœur, voir le doryphore là où c'est qu'il est, et pis l'empoigner par les cornes ! Le pus difficile c'est qui n'en a point. Alors faudra li trouver autre chose.

J'm'en va vous indiquer un remède — vous, pazez qu'après, l'ayoir essayé. Un de mes cousins, qui revenant du Texas, en Amérique, où c'est que le doryphore est ben connu depuis longtemps, m'a dit, que là-bas les indigènes s'en foutaient, comme de leur première chemise. Ils ont remarqué que les pommés de terre, plantées pendant les deux premiers quartiers de lune, n'avaient jamais de doryphore, alors que celles plantées pendant le décaours étant tout infestées...

Ren de pu facile que de contrôler ça et de voir qui c'est, des Texaquois ou du père Jeannot, qui vous disent des menteries. Seulement m'est avis, pour que le truc réussisse, y fallait point le répéter; fallait au contraire que le ouasin ne le sache pas, pour que terriens les doryphores puissent aller chez li.

Des gens sérieux vont dire comme ça :

— Vous nous en contez de belles ! Comment voulez-vous que la lune ait une influence sur les doryphores ? Elle ne se fiche pas mal de nous !

D'abord, ça c'était point prouvé, puisqu'elle jette un œil indiscret tout alentour de not' planète, qu'elle fait mouvoir la mer, qu'elle agit sur la levée des graines, sur la fermentation du pinard en cave, ou sur le seque des enfants (à ce qu'on dit). Pourqu'oi qu'elle s'occuperait point de nos patates et des doryphores ?

Et pis nous autres, les terriens, nous nous occupons ben d'elle de pus en pus; nous voudrions ben savoir ce qu'elle a dans le ventre. Sans parler des lunatiques et des nombreuses personnes qui sont dans la lune — en imagination — y a toute une guérounée de savants, d'inventeurs, de physiciens, de chimistes, qui cherchent à aller dans la lune par des avions fusés, ou des torpilles. Un docteur allemand, inventeur d'une fusée, espère transporter des passagers dans la lune en trois ou quatre jours... J'm'inscrirai point, pour sûr, pour ce premier voyage ! Mais qui dit que la lune ne cherchera point à se venger, en nous envoyant des légions de doryphore, de pou de San José, ou d'autres vermineux...

La C.G.V. demande instamment le contingentement mensuel, afin d'éviter les importations massives. La C.G.V. du Centre et de l'Ouest intervient dans le même sens, avec la même énergie.

Chartres, 14 août. — Devant la baisse du prix du blé, les agriculteurs d'Eure-et-Loir observent l'ordre qui circule dans tous les villages depuis cette semaine : ne pas vendre.

C'est ainsi qu'à jeudi, sur le marché de Châteaudun, vendredi sur celui d'Auneau, aucun quintal de blé n'a été vendu, malgré les demandes qui ne manquaient pas.

Hier après-midi, à Chartres, on n'a enregistré aucune transaction.

LA SITUATION VITICOLE

Il est encore un peu tôt pour préciser l'importance et la gravité des dégâts causés par le mildiou aux vignobles méridionaux. Ce sont surtout l'Hérault et le Gard qui ont été le plus sévèrement atteints. Le beau temps est revenu.

« L'Action Vinicole » estime que les vendanges méridionales seront tardives et que la cueillette des plants hâtifs ne commencera guère avant le 16 septembre.

En Algérie, où la température a été beaucoup plus favorable, les vendanges débuteraient fin août ou début de septembre.

Les dernières nouvelles des marchés semblent indiquer le ralentissement de la hausse. Les cours ont atteint, dans le Midi, 15 et 15,50 le degré hecto pour la marchandise courante, ou encore 125 à 130 francs l'hecto pour des vins pesant 9°.

A un de nos correspondants s'étonne à juste titre que les prix pratiqués dans nos régions du Centre-Ouest ne tiennent pas suffisamment compte de la différence des frais de transport.

Il s'étonne également que la vente au degré persiste dans nos régions, alors que les Méridionaux, qui ont contribué à la généraliser, n'en veulent plus.

On sait quelle attitude nos groupements ont toujours prise contre la généralisation de la vente au degré. Mais il faut que les viticulteurs eux-mêmes réagissent contre une pratique qui n'a généralement pas d'autre objet que de déprécier leurs vins.

La C.G.V. du Midi vient d'intervenir auprès du Gouvernement pour lui signaler le danger des importations éventuelles de vins espagnols.

À l'égard de la Grèce, un contingent mensuel d'importations a été établi.

Justqu'ici les importations italiennes étaient pratiquement impossibles, les vins ayant été exclus du « modus vivendi » commercial du 4 mars 1932.

Par contre, l'accord commercial franco-espagnol prévoit un contingent annuel de 1.800.000 hectos. Malgré le droit de douane de 84 francs, malgré l'avalissement des prix en France, malgré le blocage des stocks importés, l'Espagne avait importé à fin juin 324.973 hectolitres. D'ici au 10 novembre 1932, l'Espagne peut importer le solde de son contingent annuel, soit 1.475.027 hectos. En outre, aussitôt après le 10 novembre, en quelques semaines, elle peut — si l'on n'y met bon ordre — importer 1.800.000 hectos.

Malgré le blocage provisoire du tiers de la récolte, on voit quelle pourrait être la situation du marché des vins si aucune mesure n'était prise.

La C.G.V. demande instamment le contingentement mensuel, afin d'éviter les importations massives. La C.G.V. du Centre et de l'Ouest intervient dans le même sens, avec la même énergie.

Chartres, 14 août. — Devant la baisse du prix du blé, les agriculteurs d'Eure-et-Loir observent l'ordre qui circule dans tous les villages depuis cette semaine : ne pas vendre.

C'est ainsi qu'à jeudi, sur le marché de Châteaudun, vendredi sur celui d'Auneau, aucun quintal de blé n'a été vendu, malgré les demandes qui ne manquaient pas.

Hier après-midi, à Chartres, on n'a enregistré aucune transaction.

Que les viticulteurs et les Associations viticoles confédérées rappellent à nos parlementaires l'urgence des décisions à prendre pendant qu'il en est encore temps.

Tous les groupements viticoles seront unanimes, tous les vignerons solidaires réclameront le contingentement mensuel des importations de vins étrangers.

Par contre, nous ne saurions nous associer, sans réserves, aux demandes formulées par la Fédération des Associations viticoles de France en ce qui concerne l'aménagement du marché. La Fédération demande, une fois de plus, une discrimination de traitement entre les vins de la métropole et ceux de l'Algérie. Elle poursuit la solution du grave problème de la surproduction viticole, dans une voie qui ne semble pas avoir d'issue — si l'on en juge par le passé.

À la Commission interministérielle de la viticulture, nos délégués ont demandé que l'on en finisse avec l'irritant débat qui retarde les solutions pratiques. Que le Gouvernement et le Parlement se prononcent donc dès la rentrée ! Il nous semble inutile d'exciter à nouveau les passions d'ici là.

Dans « L'Action Vinicole » du 11 août, le Conseil d'administration du Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône fait valoir qu'il ne s'agit plus d'une lutte entre la viticulture algérienne et la viticulture méridionale, mais « d'un antagonisme économique absolu entre la petite propriété métropolitaine et la féodalité agraire des grands colons de l'Afrique du Nord ».

S'il en est ainsi, les arguments d'ordre sentimental et national pourraient être aisément écartés ! Il suffirait d'adapter, de compléter et de renforcer les dispositions de la loi du 4 juillet 1931, pour sauver la petite propriété métropolitaine et algérienne, en prenant des mesures plus draconiennes à l'égard de la « féodalité agraire » viticole, où quelle sévisse !

Mais pendant que l'on polémique, la situation ne cesse de s'aggraver.

C. G. V. C. O.

— Vendre tout son blé à la récolte c'est risquer d'avilir les cours.

— Pratiquer la vente échelonnée, au cours moyen, c'est s'assurer contre la spéculation.

Bétail Normand

Nous pouvons fournir à nos adhérents tous animaux de race Normande, en provenance de la Manche : taureaux, vaches laitières, génisses, veaux, etc...

Nous transmettrons les demandes au Syndicat 2, rue Scribe, Nantes.



Pour reconnaître les Poules qui ne pondent pas

Pour avoir du bénéfice en aviculture, il faut tenir des poules qui commencent à pondre au début de l'hiver (fin septembre, mi-octobre) pondent tout l'hiver et tout l'été. Une poule qui ne fournit pas une bonne ponte durant les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier ne peut donner de bénéfice. Tous ceux — et ils sont nombreux parmi les fermiers — qui se figurent qu'ils gagnent de l'argent parce qu'ils ramassent des paniers d'œufs au printemps, alors qu'en hiver ils n'ont rien à ramasser, se trompent gravement.

On sait que dès sa deuxième année, la ponte d'hiver de la poule ne présente aucun intérêt sérieux. Finissant sa mue vers l'âge de 18 mois, donc fin de l'été de sa première année de ponte, elle ne reprend la ponte sérieuse qu'en janvier ou février (ne parlons pas d'un œuf pondu de temps à autre) et ne laisse pas de bénéfice. Par contre, si chaque année on a dans son poulailler 15 ou 20 poulettes en ponte en octobre, on n'aura que des bêtes productives, tous sujets laissant chacun un bénéfice appréciable dans la situation actuelle.

Avec les vieilles méthodes, le bénéfice, si bénéfice il y a, doit être bien minime. Par contre, si l'on renouvelle chaque année, si l'on supprime les coqs et si l'on achète des œufs, des poussins ou des poulettes de bonne race, de bonne lignée, bien saine, on peut être certain d'un bénéfice net fort intéressant. Et comme surcroît, on aura des œufs frais en abondance pour le ménage durant tout l'hiver et tout l'été. Tous les amateurs, et ils sont nombreux, qui suivent cette méthode, ont constaté les réalités pratiques — et pécuniaires — de ces données.

En somme, il faut faire en sorte que le poulailler soit vide en septembre pour y mettre le nouveau peloton de jeunes pondeuses, peloton qui, s'il est de bonne composition et bien conduit, bien logé, nourri rationnellement et bien soigné, donnera plaisir et bénéfice important.

Voici les caractères extérieurs et manifestes dénotant la cessation de la ponte :

1^o Couleur et pigmentation. Chez toutes les volailles à pattes jaunes, de race pure, la couleur jaune du corps, du bec, des pattes, couleur qui a disparu un peu à la fois au fur et à mesure que la ponte avançait, réapparaît lorsque la ponte cesse ;

2^o Cloaque. L'orifice de la ponte qui, chez la poule en ponte s'était élargi, avait pâli et restait humide, se rétrécit, reprend couleur, reste sec et plissé ;

3^o Le tour de l'œil (bord interne de la paupière) reprend sa couleur ;

4^o Les oreillons. Chez les races qui

L'Aviculture à la Ferme



Un joli lot de poules Gâtinaises, à M^{re} Morantin, à Saint-Père-en-Retz.

n'ont pas l'oreillon rouge, l'oreillon, de jaunâtre qu'il était durant la ponte, redevient d'un blanc laiteux;

5° Le bec redevient jaune (après six à huit semaines de ponte, il avait blanchi);

6° Les pattes étaient devenues frêles, plates et minces. Quand la ponte cesse, elles redeviennent pleines, rondes et jaunes;

7° La peau avait pâli, était devenue flasque et flexible, douce et veloutée chez les meilleures pondeuses. Quand la ponte cesse, la peau redevient dure, sèche et grossière. Ces différences se remarquent surtout à la peau du ventre;

8° Les os pelviens de droite, minces et flexibles, redeviennent épais, durs, parfois recourbés et se rapprochent;

9° La crête. Au lieu d'être d'un aspect rouge, brillant, développé (re-tombante chez certaines races), elle se contracte, se ride, pâlit et se redresse si elle était retombante;

10° Activité. La poule devient moins active, moins familière, se lève tard, se couche plus tôt;

11° Couvaillon. Une poule qui demande à couver manifeste, par le fait même, son désir de ne plus pondre;

12° La mue. Quand arrive la mue, la ponte cesse généralement.

Chez ceux qui renouvellent sa basse-cour chaque année, c'est généralement la mue, à partir de juillet, qui désigne la victime de chaque semaine. De juillet à octobre, une à la fois, toutes y passent et voilà la place libre. Dès maintenant, on peut manger les couvaillons tenaces, c'est encore la meilleure façon de découvrir les entêtées.

(Défense Agricole et Horticole.)



La Courtilière dans les jardins

Nous voudrions aujourd'hui attirer l'attention sur un ennemi qui, en certains endroits, commet de gros ravages, dans les jardins et en grande culture; nous voulons parler de la courtilière. Cet insecte, là où il existe, est la peste des horticulteurs. En grande culture, il cause des dégâts qui, pour être souvent moins visibles, n'en sont pas moins sérieux. Il importe de se débarrasser de l'animal. Or, la chose est aujourd'hui facile, grâce à la découverte d'un professeur italien: les courtilières sont empoisonnées par le phosphore de zinc enrobant un « substratum » convenable, par exemple les brisures de riz (petit riz).

Le riz est fortement humecté d'eau, puis on y ajoute du phosphore de zinc qui se présente sous forme de poudre très fine. On mélange à la pelle jusqu'à ce que les grains de riz soient bien enrobés.

On mélange 100 kilos de riz, 5 kilos de phosphore de zinc.

On épand ensuite le riz enrobé à raison de 25 kilos à l'hectare. Au bout de quelques jours, on trouve à la surface du sol des cadavres de courtilières, ce qui témoigne de l'efficacité du produit. En outre, en bêchant le sol, on trouve de nombreux autres cadavres dans les galeries. Les dégâts ne tardent pas à être arrêtés.

Le traitement peut se faire depuis fin avril, à l'apparition des premiers dégâts, jusqu'à septembre; mais il est recommandable de le pratiquer avant la ponte qui a lieu en mai.

Nous pensons qu'en traitant ainsi un terrain infesté, pendant deux ou trois ans, on doit se débarrasser complètement de ces fameuses courtilières contre lesquelles on a été si longtemps impuissant. Et, en passant, ici comme pour l'amélioration des plantes, admirons les bienfaits de la recherche scientifique appliquée à l'Agriculture!

A combien revient le traitement?
100 kilos de riz..... 110 fr.
5 kilos de phosphore de zinc,
à 22 fr. le kilo..... 110 fr.

Total..... 220 fr.

Comme il en faut 25 kilos à l'hectare, cela fait une dépense de 55 fr. de produit, soit 0 fr. 55 à l'are.

Les jardiniers ne doivent pas hésiter; les agriculteurs non plus, car là où il y a des courtilières, les dégâts sont effroyables normalement par plusieurs quintaux de blé à l'hectare.

A la ferme du Prieuré d'Epoisses, l'épandage du riz empoisonné se fait à l'aide d'un distributeur d'engrais à disques, qui permet de traiter plus d'un hectare à l'heure. Si le sol est trop humide pour permettre le passage du semoir, le semis se fait à la main.

CH. CREPIN.

VOUS AUREZ UNE SITUATION

EN QUELQUES MOIS, si vous suivez les Cours pratiques Commerciaux de l'Ecole Pigier, 6, rue Crébillon, à Nantes, Cours le jour, le soir et par correspondance. Envoi gratuit du Programme.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

OFFICE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

33, Rue de Strasbourg - NANTES

CONCOURS de BLÉ du 2^e DEGRÉ

(Moitié Est du département)

Liste des Lauréats

Les 1^{ers} Prix sont de 300 fr., les 2^{es} Prix de 200 fr., et les 3^{es} Prix de 100 fr.

PREMIERS PRIX

MM.

GIRAudeau, La Touquetière, St-Philbert-de-Grand-Lieu.
Lieu.
Neuve SAUTEJEAN, La Guimochère, La Chapelle-Heulin.

Vilmorin 27 et 29.

Vilmorin 29 — D. C. Tourneur —
Bordeaux — H. du Trésor de Gem-bloux.

H. MÉNAGER et PORTOLLEAU, La Valinière, Saint-Mars-du-Désert.
LE GOUAIS, La Barre-David, St-Sulpice-des-Landes.
PIERRE CHARLES, Ferme de la Houssais, Saint-Mars-la-Jaille.
TRIMOREAU, La Motte, Maumusson.
ORAIN LÉANDRE, La Rousselière, Châteaubriant.
BOUCHERIE JULIEN, La Muloché, Châteaubriant.
RABOUESNEL, Métairie-Neuve, Châteaubriant.

Vilmorin 29 et 23 — Vénoge.
Vilmorin 23 — D. C. Tourneur.

Vilmorin 23 et 29 — Rouge d'Ecosse.
Vilmorin 23 et 29.

Vilmorin 23 et 29 — Japhet (Benoit X).
Vilmorin 23 et 29.

Vilmorin 23 et 27 — Double-Walcorn — Dattel.
Vilmorin 23 et 27 — Hâtif de Wattines — Préparateur Etienne.

CERISIER, Le Pont, Soudan.

DEUXIEMES PRIX

BRETAGNE, La Maillière, St-Philbert-de-Grand-Lieu.
GAUTIER, Le Redour, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.
MERCIÈRE J.-M., La Bénate.
CHIFFOLEAU J.-M., La Rivière, St-Jean-de-Corcoué.
LUSTEAU JOSEPH, au Tour, Bouaye.
LEGEAY JEAN, La Grambaudière, Montbert.
LEROY HENRI, La Bretèche, Maisdon.
BOUCHAUD JOSEPH, Le Pâtis, St-Lumine-de-Clisson.

Vilmorin 23 et 29.

Vilmorin 23 et 29.

Japhet — Vilmorin 23 et 29.

Japhet — Vilmorin 23 et 29.

Vilmorin 23 et 29.

Vilmorin 23.

Vilmorin 23 — H. du Trésor.

Vilmorin 23 et 29 — Japhet — H. du Trésor.

MARCHAND PIERRE, Saint-Louis, Riaillé.

Vilmorin 23 et 29.

OUARY, La Botterie, Trans.

Japhet — Vilmorin 23 — Rouge d'Ecosse.

RIDEAU PIERRE, L'Hopiteau, Yarades.

Vilmorin 23 et 29 — Gros bleu.

DEUXIEMES PRIX (suite)

MM.

AUFFRAY, La Servière, Saint-Mars-la-Jaille.
DELANOE ADOLPHE, Bois-Jumel, La Chapelle-Glain.
COCHET JEAN, La Rabouesnelière, Erbray.

Vilmorin 29.

Vilmorin 23 et 29.

Vilmorin 23 et 29 — D. C. Tourneur — Japhet.

FREMONT EUGÈNE, La Grée, Juigné-les-Moutiers.

Vilmorin 23 et 29 — Wilson — Cloches 26.

BOURGEOIS J.-B., Saint-Jean, Ligné.

Vilmorin 23 et 29.

TROISIEMES PRIX

SORIN DONATIE, La Jouetterie, Bouaye.
LEJAY-BICHON, bourg de Bouaye.

Vilmorin 23.

H. du Trésor.

DENIAUD AUGUSTE, La Loirière, Montbert.

Vilmorin 23.

RICHARD HENRI, La Morinière, St-Hilaire-de-Clisson.

Vilmorin 29 — Bordeaux.

GUICHET JEAN, Les Rosiers, Clisson.

Vilmorin 23 et 29.

BROSSET ALEXANDRE, La Sénardière, Gorges.

Vilmorin 23 — H. du Trésor.

GODARD, La Gilarderie, Ancenis.

Vilmorin 23 et 29.

DAVIAUD, Tacon, Mésanger.

Vilmorin 27 et 29.

Neuve DALLE, Le Fumier, La Haie-Fouassière.

Vilmorin 27 et 29.

BONNEAU, La Vrillonnière, Le Landreau.

Vilmorin 23.

CHAUVERIE, Sainte-Catherine, La Remaudière.

Vilmorin 23.

CHIRON, Petite Giraudière, La Boissière-du-Doré.

Bon Fermier.

CHEVALIER, La Bertellière, La Boissière-du-Doré.

Vilmorin 23.

MINIER EUGÈNE, La Pintinière, Carquefou.

Vénoge Rouge.

NOGUE LOUIS, Les Rivières, Carquefou.

Vénoge Rouge — D. C. Tourneur.

LEDUC PIERRE, La Chute, Petit-Mars.

Vilmorin 23.

MARCHAND-LERAY J.-B., Gicquelière, Joué-s-Erdre.

Vilmorin 23.

MARTIN PIERRE, La Poitevinère, Riaillé.

Vilmorin 23 — Bordeaux.

LEGRAS LOUIS, La Pichelière, La Rouxière.

Vilmorin 29 — D. D. Tourneur.

URVOY LOUIS, La Janvrie, Loufert.

Vilmorin 29.

BONNEAU ALPHONSE, Sainte-Anne, Ligné.

Vilmorin 23.

VIEL JULIEN, Saint-Jean, Ligné.

Vilmorin 23 - 29 — D. C. Tourneur.

GRIMAUD JEAN, Bois-Macé, Le Cellier.

Vilmorin 23 — Téverson.

Attribution des Ristournes

L'Office agricole ne vend pas de blés de semence et ne se charge pas d'en procurer, mais il accordera des RISTOURNES aux conditions ci-après :

1° **BLÉS DE SÉLECTION GÉNÉALOGIQUE.** — Les cultivateurs qui désirent se procurer des blés de sélection généalogique en variétés éprouvées, telles que : Rouge de Bordeaux, Japhet, Bon Fermier, Hybride des Alliés, Vilmorin 23, 27 et 29, Rouge d'Ecosse ou Goldendrop, D. C. Tourneur, Vénoge, Téverson, Hybride du Trésor, pourront s'adresser, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un Syndicat, à des Maisons de parfaite honorabilité, qui, fournissant les garanties prévues par le décret du 26 mars 1925, auront remis à l'Office agricole et à leurs représentants dans le département une attestation du Directeur des Services agricoles de leur siège social certifiant qu'elles ne livrent que des blés de sélection généalogique.

2° **BLÉS DE MULTIPLICATION.** — Pour ces blés, les acheteurs s'adresseront directement aux lauréats du concours du 2^e degré de leur choix désignés dans la liste ci-dessus, traiteront et paieront leur vendeur.

Dans les deux cas, ils se feront établir une facture ou un bon de livraison portant les noms, prénoms et adresse du vendeur et de l'acheteur, la quantité et la variété des semences livrées et son prix.

L'acheteur adressera sa facture ou son bon de livraison à l'Office agricole, 33, rue de Strasbourg, Nantes, avant le 15 Octobre, dernier délai. Passé cette date, les ristournes, dont le montant ne peut être déterminé actuellement, seront établies d'après les pièces fournies à l'Office et aucune demande nouvelle ne pourra être accueillie.

La ristourne ne sera allouée qu'à raison de 200 kg. au maximum, en une ou plusieurs variétés par acheteur.

VU : Le Préfet,

Paul MATHIVET.

Le Président de l'Office agricole,

L. LEFEUVRE.

La Responsabilité dans la Vente d'un Animal de boucherie

La publication dans les journaux spéciaux d'un récent arrêt de la Cour de Cassation, exonérant de toute responsabilité le vendeur d'une vache, morte des suites d'une maladie antérieure à la vente, a causé une certaine émotion dans les milieux d'élevage.

Aussi nous paraît-il utile d'analyser brièvement cet arrêt.

Le Tribunal civil de Bayonne avait condamné le vendeur de la vache à rembourser à l'acheteur le prix et ses accessoires, « pour le motif que la loi du 2 août 1884 ne visait pas

les animaux d'espèce bovine, le droit commun demeurerait applicable aux ventes d'animaux de ces espèces et le vendeur était alors tenu à la garantie des vices cachés, conformément aux articles 1641 et 1643 du Code civil ».

La Chambre civile de la Cour de Cassation a, dans son audience du 8 mars 1932, cassé cette décision, pour violation de la loi.

Et, en effet, la loi du 2 août 1884, modifiée par la loi du 23 février 1905, applique à la vente des animaux domestiques un régime spécial.

L'article premier de la loi précise que « l'action en garantie dans les ventes ou échanges d'animaux domestiques sera régie, à défaut de convention contraire, par les dispositions de cette loi ».

L'article 2 dispose que « sont réputés vices rédhibitoires et donneront seuls ouverture aux actions résultant des articles 1641 et 1643 du Code civil, les maladies ou défauts énumérés (et dont aucun ne vise les animaux de l'espèce bovine) ».

A propos de cette décision, deux espèces particulières nous ont été soumises :

1° Un cultivateur vend à un marchand de bestiaux un bœuf gras parmi plusieurs animaux préparés pour la boucherie. Les animaux sont expédiés directement à la Villette, mais la viande provenant de l'abattage du bœuf est saisie à l'échabouir d'un boucher en gros pour péritonite purulente, affection causée par un fil de fer trouvé dans la panse ;

Il nous paraît qu'ici le vendeur est tenu de rembourser à l'acheteur le prix de l'animal, sous déduction de la valeur du cuir.

Et, en effet, des circonstances qui précèdent, il résulte bien que l'animal a été vendu pour la boucherie ; qu'il avait été engrainé à cet effet et devait avoir cette destination immédiate.

En sorte que la « convention contraire » prévue par l'article 1^{er} de la loi de 1884, convention tacite de garantie, a joué, et malgré que le vice rédhibitoire ne soit pas applicable aux bovins, cette convention met la responsabilité de la perte de l'animal à la charge du vendeur ; du moment que l'acheteur prouve la saisie complète de la viande, l'identité entre l'animal saisi et celui vendu et enfin

que la cause de la mort était bien antérieure à la vente.

2° Un éleveur vend à la ferme un lot de bœufs de boucherie à un négociant en bestiaux. Ces bœufs sont expédiés à l'acquéreur qui les met en pâture. Le lendemain de leur arrivée, un de ces animaux meurt et le vétérinaire attribue la mort à la perforation de l'aorte par un fil de fer.

Dans cette espèce, la solution inverse doit s'appliquer, à savoir que la responsabilité de la perte de l'animal incombe à l'acheteur.

D'une part, en effet, la mise en pâture de l'animal exclut la convention tacite de destination immédiate à la boucherie et les articles 1 et 2 de la loi de 1884 doivent jouer, lesquels précisent que, d'une manière

générale, donnent seuls ouverture aux actions résultant des articles 1641 et suivants du Code civil les vices rédhibitoires.

Or, il n'y a pas de vices rédhibitoires pour les bovins. D'autre part, l'acquéreur est hors d'état de prouver que la cause de l'accident mortel est antérieure à la vente, la perforation de l'aorte ayant pu se produire dans sa pâture ; dans l'espèce précédente, au contraire, la péritonite purulente, maladie à évolution lente, devait être considérée comme remontant certainement à une date antérieure à la vente.

Pierre CASANOVA,
Ingénieur agronome
Avocat à la Cour d'Appel de Paris
(Revue de Zootechnie.)

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 15 Août 1932

ANIMAUX	Amontés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
			1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra	1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra
Bœufs.....	1.967	1.900	7 50 6 50 5 30 8 20	4 50 3 57 2 65 5 08
Vaches.....	983	900	7 30 6 00 4 80 8 40	4 38 3 30 2 40 5 37
Taureaux.....	240	200	6 00 5 30 4 80 6 60	3 60 2 90 2 40 4 15
Veaux.....	1.986	1.800	9 70 7 90 6 40 10 70	5 82 4 50 3 80 6 63
Moutons.....	7.825	7.700	15 50 10 50 8 70 17 00	7 75 4 93 3 82 8 55
Porcs.....	2.533	2.533	10 42 9 72 6 58 10 86	7 30 6 80 4 40 7 60

Du Jeudi 18 Août 1932

Bœufs.....	1.148	1.000	7 60 6 60 5 40 8 30	4 55 3 63 2 70 5 15
Vaches.....	574	500	7 40 6 10 4 90 8 50	4 45 3 35 2 45 5 45
Taureaux.....	170	150	6 10 5 40 4 90 6 70	3 65 2 97 2 45 4 15
Veaux.....	1.522	1.400	9 70 7 90 6 40 10 70	5 82 4 50 3 80 6 63
Moutons.....	4.970	4.800	15 50 10 50 8 70 17 00	7 75 4 93 3 82 8 55
Porcs.....	2.395	2.395	10 42 9 72 6 58 10 86	7 30 6 80 4 40 7 60

Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre

LES PREVISIONS DE LA RECOLTE DE FRUITS A CIDRE

Après une belle floraison, les intempéries dont l'action néfaste a été aggravée par les dégâts causés par l'anthracnose dans de nombreuses régions, la récolte de pommes à cidre apparaît comme devant être nettement inférieure à celle d'une année moyenne. Il convient de rappeler que la production de 1931, d'après les statistiques du Ministère de l'Agriculture, a été seulement celle d'une année moyenne (26.228.980 quintaux métriques contre 26.787.130 quintaux métriques en moyenne pour la période 1921 à 1930 inclus).

Pays d'Auge. — La récolte apparaît comme ne devant pas dépasser un quart d'année.

Ille-et-Vilaine. — La récolte sera insuffisante pour les possibilités d'utilisation du département.

Manche. — La récolte sera insuffisante pour les possibilités d'utilisation du département.

Côtes-du-Nord. — La récolte sera passable en première saison, mauvaise en deuxième et troisième saisons.

Eure et Seine-Inférieure. — Récolte qui en apparence voisine avec celle d'une année moyenne, mais on sait que ces départements, et en particulier la Seine-Inférieure, ne sont pas exportateurs même par bonne récolte.

Orne (hors Pays d'Auge), Mayenne. — La récolte apparaît comme pouvant atteindre celle d'une année moyenne, mais on sait que ce dernier département n'est que petit producteur.

Perche. — Un quart d'année au plus.

Sarthe. — Apparences de récolte très défavorables. Pour les autres départements, moyens ou petits producteurs, la récolte paraît devoir être absorbée entièrement sur place.

D'une façon générale la récolte est assez tardive et les irrégularités réparties sur les premières, deuxième et troisième saisons, ce qui doit éviter des offres importantes à un moment donné et assurer un approvisionnement régulier du marché.

TRANSPORTS DE FRUITS A CIDRE PAR CHEMINS DE FER

Au cours d'une conférence tenue à Paris, M. le Directeur des Chemins de fer de l'Etat a indiqué que l'abandon des wagons disponibles permettrait au Réseau d'assurer tous les transports dans les meilleures conditions de rapidité. Au cours de cette séance, M. le Directeur du Réseau de l'Etat a promis d'intervenir auprès des autres Réseaux en vue d'obtenir l'égalité des tarifs de transport du cidre avec ceux du vin.

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROPAGANDE DU BON CIDRE

Le Conseil d'administration de l'Association nationale pour la propagande du bon cidre, association constituée sous le patronage de la Confédération générale des producteurs de fruits à cidre, du Syndicat général des Cidres et Fruits à cidre, de l'Association française pomologique et du Comité national du cidre, s'est réuni à Paris le 27 juillet, sous la présidence de M. Gavin. Nous reviendrons dans un prochain numéro sur l'action de cet important groupement.

REGIME DES ALCOOLS D'INDUSTRIE

Le Sénat s'est séparé sans entreprendre la discussion des articles du projet de loi relatif à l'établissement d'un régime définitif des alcools d'industrie.

LEGISLATION SUR LES CIDRES

La loi du 21 juillet 1932, tendant à supprimer le mot « boissons de cidre » dans l'art. 3 de la loi du 6 avril 1897 concernant la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels, a été publiée au « Journal officiel » du 23 juillet 1932.

Nous donnons ci-après le texte voté par le Parlement et l'ancien texte de la loi de 1897.

Loi du 6 avril 1897

Art. 1^{er}. — La fabrication industrielle, la circulation et la vente des vins de raisins secs ou autres vins artificiels, à l'exception des vins de raisins et mousses et des vins de marc et de sucre, régis par l'art. 3, sont exclues du régime fiscal des vins et soumises aux droits et régime de l'alcool pour leur richesse alcoolique totale acquise ou en puissance.

Art. 2. — Les raisins secs à boisson ne pourront circuler qu'en vertu d'acquits à caution garantissant le paiement du droit général de consommation à raison de 30 litres d'alcool par 100 kilogrammes s'ils sont à destination des fabricants, et le paiement des droits de circulation à raison de 6 francs par 100 kilos s'ils sont à destination des particuliers pour leur consommation de famille.

Art. 3. — La fabrication et la circulation en vue de la vente des vins de marc et des vins de sucre sont interdites.

Cette interdiction est applicable aux cidres et poires produits autrement que par la fermentation des pommes et poires fraîches, avec ou sans sucrage.

La détention, à un titre quelconque, de ces vins, cidres et poires, est interdite à tout négociant entrepositaire ou débitant de liquide.

Les boissons de cidres d'un degré alcoolique inférieur à 3° ne seront pas comprises dans cette interdiction. La détention visée par le parag. 3 du présent article n'est pas interdite lorsqu'elle n'a pas lieu en vue de la vente.

La circulation des boissons de marc, dite piquette, provenant de l'épousage des marcs par l'eau, sans addition d'alcool de sucres ou de matières sucrées, est autorisée si ces boissons sont à destination de particuliers pour leur consommation familiale; elles ne seront soumises qu'à un droit de circulation d'un franc (1 fr.) par hectolitre.

Art. 4. — Sont punies des peines portées à l'art. 1^{er} de la loi du 28 février 1872 : 1° toute infraction aux dispositions des art. 1^{er}, 2 et 3 de la présente loi; 2° toute déclaration d'enlèvement de boissons faite sous un nom supposé, ou sous le nom d'un tiers sans son consentement, et toute déclaration ayant pour but de simuler un enlèvement de boissons non effectivement réalisés.

Art. 5. — Les dispositions de l'art. 463 du Code pénal sont applicables aux infractions à la présente loi.

Art. 6. — La présente loi est applicable en Algérie et dans les Colonies. Elle entrera en vigueur à partir du 15 août prochain.

Loi du 21 juillet 1932

Art. 1^{er}. — Les alinéas 2, 3, 4 de l'article 3 de la loi du 6 avril 1897, concernant la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels, sont modifiés comme suit :

« Cette interdiction est applicable aux boissons, dérivées de la pomme, produites autrement que par la fermentation des pommes et poires fraîches, avec ou sans sucrage.

» La détention, à un titre quelconque, de ces vins et des boissons visées au précédent alinéa est interdite à tout négociant, entrepositaire ou débitant de liquide.

» Les dites boissons d'un degré alcoolique inférieur à 3 degrés ne seront pas comprises dans cette interdiction.

Art. 2. — Un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique, déterminera la composition et le nom des boissons visées dans l'article précédent.

FUTAILLES

à vendre, Porto, Rhum, barriques, 1/2 muids. Tonnes à cidre. Prix int. GUILLOT, 18, rue du Bourget, Nantes, Tél. 114.53.

La Baisse du Bétail

LA CONDUITE A TENIR

Après la reprise passagère des cours due à la soudure, les cours des bovins subissent à nouveau depuis deux mois une baisse caractéristique.

Nous avons, par un récent communiqué, mis en garde les vendeurs contre toutes les manœuvres destinées à faire pression sur les agriculteurs pour précipiter l'offre et aggraver la mévente.

Nous rappelons que tout affolement à l'heure actuelle est injustifié. La situation du marché du bétail est très saine. La concurrence étrangère est maintenue dans des limites qui ne peuvent inquiéter l'écoulement de la production française.

L'avenir du marché est donc entre les mains des producteurs eux-mêmes. Si l'éleveur est obligé d'écouler sa production dans un délai déterminé, il doit néanmoins savoir que la période actuelle est la moins favorable à la vente et qu'une reprise des cours, étant donnée la faible consommation des mois d'été, ne saurait être attendue qu'en octobre. Il doit donc, si les circonstances le lui permettent, éviter de charger en ce moment ses envois.

Quant à l'éleveur, il doit se souvenir que ce sont les ventes hâtives et exagérées de 1928-29 qui ont amené la hausse excessive de 1930 et la violente réaction que nous subissons. Depuis plusieurs mois, les abatages de veaux augmentent dans des proportions considérables.

L'A. G. P. V. se doit de mettre en garde les producteurs contre cette tendance très regrettable à considérer la situation du marché comme désespérée dès qu'une baisse se produit. Vendre des veaux en grand nombre aux cours actuels est une grave erreur et compromet sérieusement l'avenir. C'est aussi réduire à néant les efforts poursuivis par leurs groupements pour obtenir une stabilité approximative des cours à un niveau rémunérateur.

L'Association Générale des Producteurs de Viande invite donc les éleveurs à suivre leur propre intérêt en limitant dans la mesure du possible leurs ventes, malgré la pression intéressée du commerce, qui réalise en ce moment, au détriment du producteur et sans répercussion suffisante pour le public, des marges de bénéfice excessives.

A. G. P. V.

HERNIE

DÉPLACEMENTS D'ORGANES

Bien-être immédiat, soulagement complet, contention absolue, retour de la santé et des forces, tels sont les avantages assurés et garantis à toutes les personnes qui portent les Appareils brevetés de A. CLAVERIE de Paris.

Seuls, les Etablissements CLAVERIE peuvent s'enorgueillir d'une réputation universelle, fondée sur la reconnaissance de plusieurs millions de personnes traitées par eux et de la recommandation de 8.000 docteurs dans le monde entier.

Pont-Château, lundi 29 août, Hôtel Terminus (Noblet).
Vallet, mardi 30, Hôtel Guindon.
Châteaubriant, mercredi 31, Hôtel du Commerce.
Ancenis, jeudi 1^{er} septembre, Hôtel

« Traités de la Hernie » des « Varices » et des « Affections abdominales »
Conseils et renseignements gratuits et discretement

A. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS

Société des Eleveurs de la Race Maine-Anjou

La réunion générale annuelle des membres de la Société des Eleveurs de la Race Maine-Anjou, aura lieu à Châteaugontier, à l'Hôtel de Ville, à 11 heures, le mardi 30 août, jour de la Foire de la Saint-Fiacre. Les Membres de la Société sont priés de vouloir bien assister à cette réunion.

Ordre du jour : Procès-verbal de la dernière assemblée générale ; Comptes exercice 1931 ; Renouvellement d'une partie des Membres du Bureau ; Questions diverses.

Le Président,
Vicente Olivier de Rougé.

Machines Agricoles



Trieurs à Grains

Se font à un seul diviseur (pour semence de blé) 6 résultats ; ou à deux diviseurs (pour toutes céréales) 8 résultats. En une partie, ou deux parties pour être plus transportables.

POUR GROSSE EXPLOITATION (rendement 5 à 7 hectolitres)

En une partie... 2.220 fr. 2.350 fr.
En deux parties... 2.280 fr. 2.400 fr.

POUR MOYENNE EXPLOITATION (rendement 3 à 4 hectolitres)

En une partie... 1.600 fr. 1.850 fr.
En deux parties... 1.790 fr. 1.940 fr.

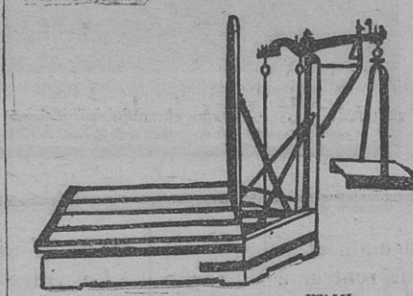
POUR PETITE EXPLOITATION (En une partie)

Rendement 1hl. 1/2 1.130 fr. 1.250 fr.
— 2hl... 1.380 fr. 1.510 fr.

Tous autres modèles et catalogues sur demande. Ces prix s'entendent départ et remise à nos adhérents.

Basculs décimaux

Bonne construction courante. Marque réputée.



Forces	Pointe	Chêne verni
100 kil.....	120 fr.	135 fr.
200 —.....	140 fr.	155 fr.
300 —.....	170 fr.	185 fr.
500 —.....	220 fr.	250 fr.

Modèles extra. Renforcé, en chêne verni seulement, majoration de 20 fr.

Plus value pour crochet de sûreté : 18 fr. — Taxe de vérification première : 6 fr. 75. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculs Romaines

Equippées avec nouveau fleau breveté. Bonne construction courante.

Forces	Pointe	Chêne verni
100 kil.....	220 fr.	230 fr.
200 —.....	240 fr.	250 fr.
300 —.....	270 fr.	280 fr.
500 —.....	350 fr.	370 fr.

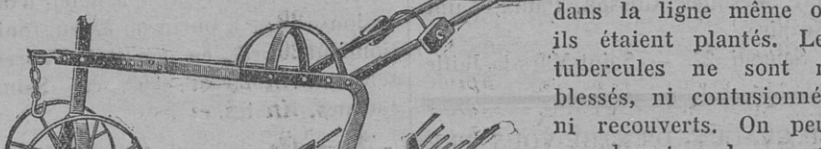
Autres fabrications sur demande. Taxe de vérification première : 12 fr. 25 ou 17 fr. 15.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculs farinières. Basculs pèse-fûts et basculs pèse-bétail : Nous consulter.

Arracheur de Pommes de Terre

Nouveau système breveté, perfectionné et bien au point, servant également à l'arrachage des Topinambours, Betteraves et Carottes fourragères, Rutabagas, troncs de Choux, etc... Cette machine permet un bon arrachage et triage dans tous les terrains. Très stable, elle peut être conduite par une seule personne, même avec une main, sur le côté de la ligne de travail pour éviter de piétiner les tubercules arrachés. Ceux-ci sont laissés à la surface, sur un sol nivelé dans la ligne même où ils étaient plantés. Les tubercules ne sont ni blessés, ni contusionnés, ni recouverts. On peut arracher tous les rangs, les uns après les autres, sans ramassage immédiat.



L'Arracheur, avec lame de 0^m42 de large, poids 86 kilos... 670 fr.
— 0^m50 — 100 kilos... 700 »

Pour livraison avec rouleur (facultatif) majoration de 90 et 100 francs. Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents. Notice descriptive et références sur demande.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, serrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0 ^m 65	275 fr.
12 à 16 —	0 ^m 70	300 »
20 à 25 —	0 ^m 82	345 »
25 à 30 —	0 ^m 86	370 »
30 à 35 —	0 ^m 90	395 »
35 à 40 —	1 ^m	425 »
40 à 45 —	1 ^m 10	450 »

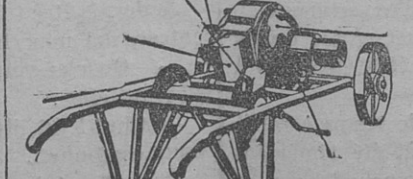
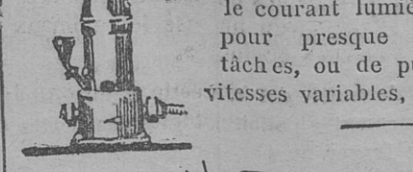
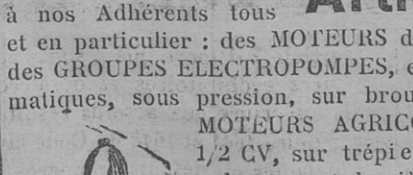
Ces prix s'entendent franco toutes gares. Remise à nos Adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Brouettes à sac

Modèle chêne verni, force 120 kilos : 70 francs. Force 200 kilos : 90 francs. Prix départ usine et remise.

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous et en particulier : des MOTEURS de toutes puissances, des GROUPES ELECTROPOMPES, eau, vin, etc., etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.



Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modification et peuvent être confiés à l'essai.

Tonneaux

Tonneaux seuls, en tôle d'acier de 3 m/m, soudés, sans aucun rivet. Ils sont très complets, avec robinet droit ou coudé, au choix.

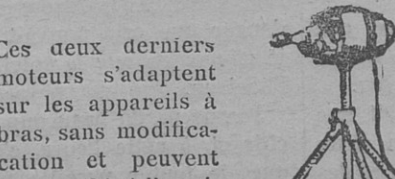
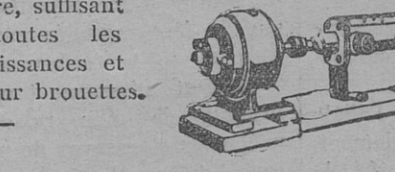
Contenance	Longueur	Pont	Galvanisé
400	1 ^m 10	375 fr.	495 fr.
500	1 ^m 20	405 fr.	540 fr.
600	1 ^m 20	430 fr.	580 fr.
700	1 ^m 40	450 fr.	615 fr.
800	1 ^m 40	480 fr.	655 fr.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

CONSULTEZ-NOUS NOUS VOUS REPOURRONS

Articles Electriques

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous et en particulier : des MOTEURS de toutes puissances, des GROUPES ELECTROPOMPES, eau, vin, etc., etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.



Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modification et peuvent être confiés à l'essai.

La Vie Syndicale

Pontchâteau

Dimanche 28 Août, à 7 h. 30 du matin (à la sortie de la première messe), Salle du café Ramet, au CALVAIRE DE PONTCHATEAU, réunion syndicale et conférence agricole par MM. DE CAMIRAN, président du Syndicat Central et R. FAIVRE, directeur technique. Questions d'actualités importantes. Tous les cultivateurs de la région sont cordialement invités.

Sainte-Reine

Dimanche 28 Août, à l'issue de la grand'messe, Salle du Patronage, à Sainte-Reine, réunion syndicale et conférence agricole par MM. DE CAMIRAN, président du Syndicat des Agriculteurs, et R. FAIVRE, directeur technique. Questions d'actualités importantes. Tous les cultivateurs de la région sont cordialement invités.

Aigrefeuille

Nous avons appris, avec plaisir, la nomination, au titre de chevalier du Mérite Agricole, de M. CORMERAIS Henri, au Haut-Coin, à Aigrefeuille, secrétaire du Crédit Mutuel Agricole, agent dévoué de notre Syndicat.

Nous sommes heureux de lui adresser nos bien vives félicitations. Nous profitons de cette occasion pour signaler aux agriculteurs du canton d'Aigrefeuille, qu'ils peuvent s'adresser à M. Cormerais, secrétaire de la Caisse locale de Crédit agricole, pour se procurer les avances d'argent, leur permettant de conserver leurs récoltes, dans l'attente de cours meilleurs.

Les Producteurs de Blé au Ministère de l'Agriculture

Paris, 17 août. — Le ministère de l'Agriculture communique la note suivante :

Une délégation du comité directeur de l'Association générale des producteurs de blé a été reçue, aujourd'hui, au Ministère de l'Agriculture, par M. Assenat, directeur du Cabinet. Elle a exprimé la reconnaissance des cultivateurs pour la déclaration très franche et énergique du gouvernement et plus particulièrement du ministre de l'Agriculture.

La délégation a soumis les suggestions formulées par les producteurs, pour rétablir à un niveau équitable la situation du marché du blé.

Elle a fait part de la volonté animant toutes les associations agricoles de réagir avec la plus grande énergie contre la propagande bassière qui s'est développée sur les marchés, afin que les producteurs utilisent tous les moyens de défense, qui ont été mis à leur disposition, obtenus, sans excès, la juste rémunération indispensable.

La délégation a présenté en outre différentes suggestions relatives à la régularité des opérations commerciales à l'organisation du stockage et du financement de la récolte, à l'abaissement du prix du pain, à la protection des céréales secondaires, etc...

La délégation est allée présenter l'exposé des délibérations du comité directeur à la présidence du Conseil, où elle a été reçue par M. Bollaert, directeur du Cabinet.

Le Doryphora en Seine-et-Oise

Versailles, 17 août. — Le doryphora a effectivement fait son apparition en Seine-et-Oise.

M. J. Collas, professeur d'agriculture, vient de prévenir les cultivateurs de ce département qu'il y a lieu de redoubler de vigilance et d'inspecter le plus souvent possible les cultures de pommes de terre, voire des tomates, dont le doryphore est également vorace.

Blés de Semences

Comme les années précédentes, nous sommes en mesure de fournir à nos adhérents, avec toutes garanties, toutes variétés de blés de semences (blés de reproduction ou blés de sélection généalogique) en provenance des meilleurs centres du Nord, de Seine-et-Marne ou de l'Oise, du Centre d'Expérimentation des Céréales d'Angers, de la Ferme Expérimentale d'Avrillé (M.-et-L.), etc...

Pour les prix, nous consulter, en précisant la variété désirée et s'il s'agit d'un blé de reproduction, ou sélection généalogique.

La plupart des sélectionneurs ont fixé un prix au-dessus du cours de la Bourse du Commerce de Paris, suivant les variétés.

Les blés de semences que nous avons livrés jusqu'à nos adhérents, leur ont toujours donné des résultats très satisfaisants.

En nous transmettant leurs commandes, nos adhérents pourront bénéficier de la ristourne prévue par l'Office Agricole de la Loire-Inférieure, ristourne qui sera accordée dans les mêmes conditions que l'année dernière à raison de 200 kilos maximum par acheteur.

Nos agents, nos Syndicats et Sections communales auront tout intérêt à grouper les demandes, de manière à réduire au strict minimum les frais de transport, qui grèvent surtout les expéditions de détail.

Cultivateurs ! dans votre propre intérêt, méfiez-vous des offres alléchantes de blés nouveaux, ou de semences soi-disant sélectionnées, faites par des courtiers de passage. Trop nombreuses ont été les plaintes enregistrées à ce sujet dans notre département, et un peu partout en France !

Chemins de Fer de l'Etat

UNE

PRIX-COURANT

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sauf variation.

Alimentation du Bétail

Brusures de Riz..... au cours
Farine de Manioc (sac 80 k.) 100 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos 100 »
Issues de riz..... 75 »
Remoulage de fèves..... 60 »
Mais pour volailles (manque momentané).
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay.
« LE TITAN »..... 105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.
Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.
Tourteaux Arachide « Armor » 100 »
— Coprah en pain logé (cours)
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Proviende « Sucraff » N° 1... 75 »
— « Sucraff » N° 2... 72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélasse..... 102 »
Aliment « Le Picotin », pour
chevaux de campagne (suc-
cédané, avoine, tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement
des porcs..... 107 »
Optima pour porcelets et
truies..... 157 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BOEUF

Optima Lait..... 105 »
Optima pour engraissement
des boeufs..... 107 »
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 130 »
Farine de viande..... 180 »
Farine d'os, alimentaire..... 87 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Proviende

Pour l'élevage des porcelets et
engraissement des porcs, 14 fr. la
boîte, pris au Syndicat.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour
pondeuses..... 135 »
Proviende « LAPOX » pour
lapins..... 120 »
Farine de Poisson supérieure..... 225 »
— Viande extra..... 225 »
Coquilles huîtres..... 60 »
Sur wagon départ Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse... 86 »
Son mélassé Say, 50 %..... 103 »
Paille mélassée Say, 50 %... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Chaux

Jrosse chaux en belles pier-
res blanches..... 100 »
Les 1.000 kilos livrés en sacs de
35 kilos facturés et repris au même
prix si rendus dans le délai de 3
mois.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 59 »
(logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres..... 113 »
(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco
gare, 35 fr.

10 litres, La Délicate, logés franco
gare, 66 fr.

5 litres, La Délicate, logés départ
Nantes, 29 fr.

10 litres, La Délicate, logés départ
Nantes, 57 fr.

28 litres, La Délicate, nus départ
Nantes, 4 fr. 60 le litre.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc
extra, 72 % d'huile, garanti
pur..... 280 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos
par caisse de 50 kilos, en barres ou
en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or..... 290 »
Les 100 k. départ Nantes.

Produits Viticoles

Sulfate cuivre français
ou belge..... 157 »
Bouillie Azur..... 190 »
Bouillie Barousse, par caisse de 12
paquets de 2 kilos, 230 fr. les
100 kilos, départ Nantes.

Bouillie Maclesfield, caisse de 25 pa-
quets de 2 kilos, bouillie 60 %,
210 fr.; Bouillie 50 %, 195 fr., les
100 kilos, départ Nantes.

Pour livraison par sacs de 50 kilos,
diminution de 25 fr. par 100 kilos.

Sulfostéatite, les 100 kil. 140 »
Soufre (balle de 100 kil.) 125 »

Arséniate de plomb, 40 fr. le bidon
de 4 kilos.

« Collosoufre », 16 fr. le flacon de
500 grammes, ou 30 fr. le flacon
de 1 kilo.

Quantité importante, nous consulter.

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhé-
rents huiles et graisses de première
qualité, marchandise rendue franco
toutes gares. Les bidons de 25 et 50
litres sont facturés 25 et 30 fr. et
repris, si retournés franco à l'usine,
en bon état. Les fûts de 100 et 170
litres sont gratuits, ainsi que les
emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Demi-fluide..... 3 20 3 60 4 251

Epaisse..... 3 30 3 70 4 10

P. cylindre vapeur 4 50 4 90 5 30

Pour Mouvements..... 3 40 3 80 4 20

P. Transmissions..... 3 20 3 60 4 2

P. Moteur Electr. 4 20 4 60 5 »

P. Moteur Diesel. 4 20 4 60 5 »

Pour Crémères :

Demi-blanche..... 4 10 4 50 4 90

Blanche pure..... 4 60 5 » 5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford) 3 90 4 30 4 70

Fluide, 1/2 fluide..... 4 20 4 60 5 »

1/2 épaisse..... 4 40 4 80 5 20

Epaisse..... 4 70 5 10 5 50

Huile Noire épaisse
pour boîtes de
vitesses..... 4 » 4 40 4 80

Huile « Evergreen »
toujours verte, su-
périeure. A demi-
fluide et B.B. de-
mi-épaisse..... 7 40 7 80 8 20

Huile de ricin pure 8 » 8 40 8 80

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la
poite de 1 kg. en vente au Syndi-
cat, ou franco par 24 boîtes.

Par tambour de 50 kil.,
franco..... 4 10 le kilo

Par fût de 100 kil. franco 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaseli-
née et Valvol. Nous consulter.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 22 août. — Escoubac, Nozay,
Pontchâteau.

Mardi 23. — Couëron, Vallet, Mon-
toir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 24. — Saint-Julien-de-
Concelles, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 25. — Arthon-en-Retz, Con-
quereuil, Fresnay, Plessé, Ancenis,
La Chapelle-Heulin, Cordemais.

Vendredi 26. — La Chapelle-Lau-
nay, Mesquer, Clisson, Paulx, Saint-
Nazaire.

Samedi 27. — Saint-Mars-la-Jaille.

SI CHACUN D'ENTRE-VOUS PRE-
SENTAIT UN ADHERENT, NOUS
DOUBLERIONS NOS MOYENS
D'ACTION.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes

Tarif : 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

88. — Tonnes, barriques, futailles
en tous genres. M. Henri Charon, 36,
quai Malakoff, Nantes.

148. — Vente en confiance de bo-
vins Normands inscrits, sélectionnés,
avec ascendance authentique et ori-
gine laitière. Disponibilité : Quelques
vaches pleines, fortes laitières ; deux
jeunes taureaux ; quelques génisses,
12, 15 et 18 mois. Létréguy, éleveur,
Sablay (Manche).

153. — Pour faire soi-même un
excellent vinaigre avec la méthode
naturelle, un seul appareil est vrai-
ment pratique, c'est « Le Vinaigrier
Familial », Médaille d'Or, Paris. Bre-
vété S.G.D.G. Prix : 85 fr. rendu. A.
Piffeteau, tonnelier, à Saint-Lumine-
de-Clisson.

163. — Famille nombreuse, de-
mandée pour tenir métairie à moi-
tié fruits. Dans le Morbihan, cheptel
mort et vil fourni. S'adresser à M.
Texier, notaire à Vannes (Morbihan).

165. — A vendre, un bon cheval
de trait, 8 ans.

167. — A vendre, conduite inté-
rieure « Renault » 10 chevaux, 5 pla-
ces et strapontin, parfait état. On
échange contre 7 chevaux « Ren-
ault ». S'adresser au Syndicat.

168. — A vendre trieur de semen-
ces « Marot » n° 5, état neuf, bonne
occasion. S'adresser à M. Camille
Plantive, la Moitière, Sainte-Pazanne
(L.-L.).

169. — A vendre une arracheuse
de pommes de terre « Bouyer »
n'ayant jamais servi, pour cause ces-
sation grande culture, raison de santé.

DEMANDES

74. — Ménage 45 et 51 ans, fille-
te 8 ans, demande place, pour jardi-
nage et soins aux animaux, femme tra-
vaux culture, basse-cour, ou service
maison. S'adresser à M. Buet Jean-
Baptiste, à Saint-Philbert-de-Bouai-
ne (Vendée).

75. — Jeune homme demande
place pour conduite tracteur ou
batterie, connaissant mécanique et
réparations. Libre de suite.

76. — Jeune homme, 16 ans, de-
mande place domestique de ferme,
toutes mains.

77. — On cherche à acheter d'oc-
casion pompe à purin ou à eau, fonc-
tionnant à bras, en bon état. S'adres-
ser à M. Chéreau, 202, rue Saint-
Jacques, Nantes.

78. — On demande jeune homme,
cultivateur ou jardinier, sérieux, bon-
nes références, pour travailler chez
maraicher, environs de Nantes.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales
et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 18 août.

Blé nouveau, moralement
sans ail, base 76 kil., l'hec-
tolitre..... 103

Blé sans ail, base 76 kilos..... 105

Avoines grises ou noires
(nouvelle récolte)..... 74

Avoines bigarrées (nouvelle
récolte)..... 69

Sarrasin Bretagne (nouvelle
récolte)..... 74

Orge indigène (nouvelle ré-
colte)..... 65

Orges Marais (nouvelle récolte) 57

Son bonne fabrication..... 40

Son Moulin de la Loire..... 38

Ces cours s'entendent par wagon com-
plet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production,
les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes..... 220 à 225

Paille de blé pressée..... 240 à 245

Paille d'orge en bottes..... 200 à 205

Paille d'avoine en bottes..... 210 à 215

Paille d'avoine pressée..... 220 à 225

Foin, les 500 kilos..... 160 à 200

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 12 août

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 336. — 1re qualité, 4,50 à
5,50 ; 2e qual., 3,50 à 4,50 ; 3e qual.,
2,50 à 3,50.

BOEUF : 0. — Devant : 1re qualité,
2,75 à 3 fr. ; 2e qual., 1,75 à 2,75 ; 3e qual.,
0,75 à 1,75. Derrière : 1re qualité, 5,50 à
6,50 ; 2e qual., 4,50 à 5,50 ; 3e qual.,
3,50 à 4,50.

MOUTONS : 211. — 1re qualité, 7
à 8 fr. ; 2e qual., 6 à 7 fr. ; 3e qual.,
4 à 6 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BOEUF. — Plus bas, 0,75 ; plus haut,
6,50 ; prix moyen, 3,62.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas,
2,50 ; plus haut, 5,50 ; prix moyen, 4 fr.

MOUTONS. — Plus bas, 4 fr. ; plus
haut, 8 fr. ; prix moyen, 6 fr.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 17 août

Abricots, le kilo, 5 fr. — Aubergines,
les 12, 10 fr. — Artichauts, les 12, 12 fr.

Betteraves, les 12, 8 fr. — Carottes,
le paquet, 1,25. — Céleri rave, le paquet,
5 fr. — Céleri blanc, le paquet, 2,50.

Choux, les 12, 18 fr. — Choux-fleurs,
la pièce, 2 fr. — Concombres,
les 12, 18 fr. — Cresson, les 12, 5 fr.

Chicorées, les 12, 3 fr. — Escaroles,
les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1,50.

Haricots verts, le kilo, 1,50. — Lai-
tues, le cent, 30 fr. — Mâche, le kilo,
3 fr. — Melons, la pièce, 3 à 5 fr.

Navets, le paquet, 0,50. — Noix, le kilo,
5 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons,
le kilo, 0,75. — Poireaux, le paquet,
3 fr. — Petits pois, le kilo, 3 fr.

Prunes, le kilo, 2,50. — Pêches, le kilo,
4 fr. — Romane, les 12, 3 fr. — Radis,
les 12, 4 fr. — Raisin, le kilo, 6 fr.

Salsifis, le paquet, 2,50. — Scorsonères,
le paquet, 2,50. — Tomates, le kilo, 1,75.

Pommes de terre, le kilo, 0,30.

Cours des Vins

Muscadet 1^{er} choix..... 750 à 800

Muscadet 2^e choix..... 700 à 750

Gros-plant 1^{er} choix..... 280 à 320

Gros-plant 2^e choix..... 180 à 200

Noah (suivant degré)..... 150 à 175

MARCHÉS REGIONAUX

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :

Beuf, — 1re catégorie, 7 à 15 fr. ;
2e cat., 2 à 3 fr. ; 3e cat., 1 à 2 fr.

Veau, — 1re catégorie, 5,50 à 9 fr. ;
2e cat., 5 à 6 fr. ; 3e cat., 3 à 4,50.

Mouton, — 1re catégorie, 9 fr. ; 2e cat.,
7 à 8 fr. ; 3e cat., 3,50.

Porc, — 6,50 à 8,50.

Beurre, — 6 à 8 fr.

Œufs, — La douzaine, 5,50 à 6 fr.

Lapins, — 5,50 à 6,75.

Poulets, — 0,50 à 9 fr.

ANCENIS

Poulets, la paire, 25 à 30 fr. ; canards,
la pièce, 10 à 13 fr. ; lapins, la pièce,
12 à 16 fr. ; pigeons, la paire, 10 à
12 fr. ; œufs, la douzaine, 5 à 5,25 ;
beurre, la livre, 6,75 à 7 fr. ; veau, le
kilo, 3,75 à 4 fr. ; porc, le kilo, 7 à 7,20 ;
porcelets, 190 à 230 fr.

CANDÉ

Marché du 16 août. — Blé, 100-105 fr.
orge, 80-85 fr. ; avoine, 70-75 fr. ; paille,
les 1.000 kilos, 200-220 fr. ; foin, 250-
300 fr. ; beurre, le demi-kilo, 5,50-6 fr. ;
œufs, la douzaine, 5-5,25 ; poulets, la
couple, 26-30 fr. ; canards, la couple,
28-34 fr. ; oies courantes, 20-25 fr. pièce ;
lapin, la pièce, 12-15 fr. ; pigeons, la
paire, 10-11 fr.

Porcs gras, amenés 25, vendu le kilo
7-7,25 ; porcs maigres, amenés 30, vendu
le kilo 7-7,25 ; porcelets, amenés 280,
de 150 à 190 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Blé, 100 à 110 fr. ; avoine, 75 à 80 fr. ;
blé noir, 120 fr. ; son, 60 à 70 fr. ; orge,
110 à 80 fr. ; foin, les 1.000 kilos, 105 à
110 fr. ; paille, 105 à 110 fr. ; canards,
la paire, 125 à 135 fr.

Pommes à cidre, les 500 kilos, 175 à
180 fr.

Œufs, la douzaine, 4 à 5 fr. ; beurre,
le demi-kilo, gros 4,25 à 4,50, détail
5 à 6 fr.

Taureaux et boeufs gras, 3,50 à 3,60 ;
vaches, 2,25 à 2,50 ; veaux, 6 à 6,50 ;
moutons, 5 à 5,50 ; porcs gras, 5,90 à
7 fr. le kilo.

Porcs de lait, 140 à 170 fr.

Chevaux de trois à cinq ans, 3.000 à
4.000 fr. ; chevaux de boucherie, 500 à
1.200 fr.

PONTCHATEAU

Œufs, 4 à 5 fr. le kilo ; moutons, 5
à 6 fr. le kilo.

Beurre en détail, 14 à 15 fr. le kilo ;
œufs, 6 à 6,50 la douzaine.

Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr.,
moyens 30 à 35 fr. ; lapins, 12 à 15 fr.
pièce ; canards, 13 à 16 fr. ; pigeons,
5,50 à 6 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 55 fr.,
moyens 40 à 50 fr., petits 32 à 30 fr. ;
canards, la pièce, 18 à 22 fr. ; pigeons,
la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce,
15 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 5,40 ;
beurre, le demi-kilo, 7,50 à 8 fr.

Œufs, le kilo, 3,50 à 4 fr.

SAINT-PAZANNE

Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr.,
moyens 35 à 40 fr., petits 25 à 30 fr. ;
canards, la pièce, 14 à 16 fr. ; pigeons,
la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, la pièce,
10 à 16 fr. ; œufs, la douzaine, 6 à 6,50 ;
beurre, la livre, 7 à 7,50.

CLISSON

Blé nouveau, 105 fr. ; avoine, 75 fr. ;
sarrasin, 115 fr. ; paille, les 500 kilos,
100 fr. ; foin, 130 fr. ; poulets, la couple,
25 à 38 fr. ; lapins, 12 à 20 fr. ; œufs,
5,50 à 6 fr. la douzaine ; beurre, 8,50
à 9,50 la livre. Boeufs gras, 3,50 à 4 fr. ;
vaches laitières, 1.200 à 2.800 fr. ; porcs
gras, 6,80 à 7 fr. ; porcelets, 180 à 230 fr. ;
boeufs de travail, 2.500 à 4.000 fr. la
paire ; génisses, 1.200 à 1.600 fr.

ACHETEZ - VOS BOUCHONS-
ARTICLES DE CAFE

chez Emile BOULLERY

J.-B. TOULON, Succ^r